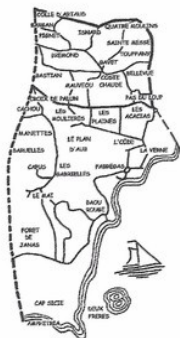


# COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h  
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : [cillaseyneouestetsud@orange.fr](mailto:cillaseyneouestetsud@orange.fr)

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur Mer le 24 mars 2016

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**Vendredi 18 mars 2016**

**Restaurant « HACIENDA » à Janas**

*Référence à rappeler : N°20160324/25-CILLSOS/FPJCB*

Pièce Jointe : Le rapport du contrôleur aux comptes

Le Président du CILLSOS **Jean-Claude BARDELLI** ouvre la séance à 16h45.

Il accueille les très nombreux adhérents et sympathisants venus participer à notre Assemblée Générale, soit plus d'une centaine de personnes auxquelles il faut ajouter 26 pouvoirs représentant ceux qui n'ont pu se déplacer.

Il remercie également les personnalités qui ont répondu à notre invitation :

- Mme **Denise REVERDITO** Adjointe à l'Urbanisme, cohérence territoriale durable
- Mme **Marie VIAZZI** Conseillère municipale chargée de « Allo La Seyne » et des CIL
- Mme **Jocelyne LEON**. Adjointe quartiers Sud
- Mme **Cécile JOURDA** Conseillère municipale chargée de la propreté de la ville, Urbanisme règlementaire
- M. **Rachid MAZIANE** Adjoint famille, petite enfance, solidarités sociales
- Mme **Nathalie BICAIS** Conseillère Départementale La Seyne Sud
- Mme **Sandra TORREZ** Conseillère Régionale
- Mme **Hélène RIGAL** Suppléante de M le Député **Jean-Sébastien VIALATE**
- M. **Damien GUTTIEREZ** Conseiller départemental La Seyne Nord
- Mme **Virginie SANCHEZ** Conseillère Départementale adjointe La Seyne Nord
- M. **Gérald PACARIN**, Directeur général des Services Techniques
- M. **Roger TIRION** Responsable de « Allo La Seyne »
- Mme **Marianne POTHON**, « Allô La Seyne » Représentante de la G.P.S
- M. **Patrick DUCHEIX** Chef de la Police Municipale
- M. **Jean-Paul RAYNARD**, adjoint de M. DUCHEIX

Monsieur le Maire, **Marc VUILLEMOT**, retenu par d'autres obligations nous prie de l'excuser.

Le Président prend aussitôt la parole. Il tient à remercier très sincèrement M. **Patrick PHILIBERT** qui a eu la gentillesse de mettre sa grande salle à notre disposition, puis il passe à l'ordre du jour de notre Assemblée générale comme suit :

- + **1. Lecture du rapport moral et quitus au Président pour sa gestion**
- + **2. Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport**
- + **3. Le tarif des cotisations pour l'année 2015**
- + **4. Les renouvellements et les élections au sein du Conseil d'Administration**
- + **5. Vote pour donner pouvoirs bancaires au président et au trésorier**
- + **6. Questions posées aux élus, fonctionnaires et représentants des Polices Nationale et Municipale**

+ **1 - Rapport moral et quitus au Président pour sa gestion :**

Il débute les débats de notre Assemblée générale en évoquant d'abord le nombre d'adhérents individuels qui étaient au nombre de 412 Adhérents au 31 décembre 2015, dont 312 à jour de leurs cotisations et plusieurs en attente. En comptant les 23 lotissements et copropriétés cela représente environ 3500 personnes soit 23 % de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 17000. Notre CIL représente donc le ¼ de cette population Seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune. Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'Adhérents à jour de leur cotisation et saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. *Si notre CIL se porte bien par le nombre d'Adhérents, il est à la recherche constante de volontaires pour parfaire son Bureau. Aussi, toute personne désireuse de nous rejoindre sera la bienvenue car en participant activement, vous aurez plus de chance de voir aboutir vos doléances.*

Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour vous faire entendre. Par ailleurs, par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leur @dresse Internet afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à la table des cotisations.

Je tiens à vous rappeler que notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet où de nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. **Solange ARDOUIN**, notre collaboratrice et vice présidente en est la conceptrice chargée de le faire vivre. Nous tenons à la remercier ici très chaleureusement pour son excellent travail et sa disponibilité.

Concernant la solidarité, le collectif des CIL, qui s'est constitué pour soutenir les habitants traumatisés par les dérives issues du PLU de 2004, a eu pour résultat d'engendrer la Charte de Qualité de Vie dans les Quartiers. Il poursuit son action par de multiples soutiens aux causes justes.

➤ 1 – 1 Ce qui a été fait ou qui est en cours d'exécution :

- L'aménagement tant attendu du giratoire sur la RD 16 à l'intersection du chemin de La Seyne à Bastian
- Passage à 2 X 2 voies RD 559 devant les fenêtres Baudisson
- La mise en place d'une police de l'environnement
- La production de légumes et de fruits bio au domaine de Fabrégas et leur mise à la vente publique deux fois par semaine qui vient en plus de la fourniture de la cantine scolaire
- La pose d'un miroir à la sortie de l'allée des Rossignols au domaine du Cap Sicié
- La pose de la fibre optique – 1<sup>ère</sup> tranche terminée – 2<sup>ème</sup> tranche en cours – 3<sup>ème</sup> et dernière tranche fin 2016, début 2017. Il est à noter que le raccordement entre le réseau et le domicile est effectué gratuitement par l'opérateur.

➤ 1 – 2 Les souhaits :

- Les finances communales étant au plus bas, tout investissement demandant un effort budgétaire devient très difficile, de ce fait nous ne pouvons raisonnablement établir qu'une liste de projets souhaités. Cependant, nous réclamons que ce qui ne peut attendre sous peine de voir remis aux calendes grecques des aménagements structurants pour notre commune, tout doit être mis en oeuvre pour trouver une solution. Nous prenons pour exemple l'accession à la propriété par la ville de parcelles de terrains en vue d'élargir les voies prioritaires telles que Fabre à Gavet, Donicarde, La Seyne à Bastian...

- Dans ces conditions, nous souhaitons plus que jamais une large solidarité de la part des institutions locales, régionales et nationales. La Seyne ne peut continuer à attendre un hypothétique sursaut de l'économie. Elle doit aller de l'avant et ses habitants ne doivent pas se sentir comme les parias de l'agglomération.

- La commune a mis en place des outils pour permettre à tous ses concitoyens de s'exprimer. Nous demandons à ce que l'agglo en fasse de même car elle prend de plus en plus à sa charge divers services tels que la voirie, l'assainissement, la distribution de l'eau, les déchets, etc...

➤ 1 – 3 Remerciements :

- Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour nous tenir et vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires comme par le passé et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions tous.

**Alain ROZES**, vice président, prend la parole et demande à l'assemblée générale de procéder au vote du quitus au Président pour sa gestion: aucun vote « contre », aucune abstention.

**Quitus est donné à l'unanimité au Président pour sa gestion**

Le Président remercie l'assistance pour la confiance qu'elle lui accorde.

✚ **2. Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport** (celui-ci est joint en Annexe)

La parole est donnée à Mme **Monique BERRETTA**, Contrôleur aux comptes, adjointe de Mme **Madeleine TOURRIER**, empêchée pour raison personnelle, qui nous fait lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier M. **Joseph GATEL**.

Le bilan ainsi que les montants des différentes rubriques qui ont été présentés sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence le Président demande à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier que nous remercions vivement pour la qualité du travail et la rigueur dont il fait preuve.

Il invite l'assemblée générale à procéder au vote du quitus : aucun vote « contre », aucune « abstention »

**Le quitus est accordé au Trésorier à l'unanimité.**

Nous le remercions pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

- Sachant que notre Contrôleur aux comptes et ses adjointes dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, il propose de reconduire dans leurs fonctions Mmes **Madeleine TOURRIER et Monique BERRETTA**.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, **Mme TOURRIER et Mme Monique BERRETTA** sont réélues à l'unanimité. Nous les remercions également pour leur travail sérieux et leur dévouement.

✚ **3. Le tarif des cotisations pour l'année 2015**

Pour l'année 2016, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de 8,00 € pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs : aucun vote « contre », aucune « abstention »

**Le barème de cotisation 2016 est adopté à l'unanimité.**

✚ **4. Les renouvellements et les élections au sein du Conseil d'Administration**

- Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

C'est ainsi que Madame **Solange ARDOUIN**, Messieurs **Alain BONNET**, **Louis GUYOT** sont à nouveau candidats. De plus Mme **Jocelyne PAOLI** est candidate pour intégrer le Bureau du Conseil d'Administration de notre association. Aucun vote « contre », aucune « abstention »

Madame **Solange ARDOUIN**, Messieurs **Alain BONNET** et **Louis GUYOT** sont réélus  
Madame **Jocelyne PAOLI** est élue

Le Président les remercie vivement pour leur dévouement et leur volonté de travailler au sein de l'équipe dirigeante du CILLSOS.

Avant de passer aux questions de l'ordre du jour, le Président nous présente Mme **Isabelle BRETAGNE** chargée de mission auprès de la société CIRCET qui est elle-même diligentée par ORANGE pour recenser lotissements et copropriétés afin d'informer les abonnés des installations téléphoniques et Internet du programme de mise en place d'un nouveau conducteur en fibre de verre. Cette technologie permettra une meilleure qualité et surtout une plus grande vitesse de transmission des informations en particulier Internet. A noter que l'installation de la fibre sera entièrement gratuite, il suffira d'en faire la demande auprès du fournisseur actuel. Mme **BRETAGNE** prend ensuite la parole pour donner les explications à l'auditoire et se tient à la disposition de tous ceux qui désirent en savoir plus.

- ✚ **5 – Comme cela est imposé par l'Administration depuis deux ans, l'Assemblée est appelée à se prononcer pour donner pouvoirs au président et au trésorier pour faire ensemble ou séparément toutes opérations concernant les comptes bancaires ouverts au nom du CILLSOS**

Aucun vote « contre », aucune « abstention », cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## ✚ **6. Questions posées aux élus, fonctionnaires et représentants des Polices Nationale et Municipale**

6.1 - Cette année, et conformément aux vœux de nos Adhérents, la parole est donnée immédiatement au public avant de passer à la série des questions préparée à l'avance par le CIL.

- Tout d'abord notre collègue Alain ROZES nous indique avoir été surpris par la présence en forêt de Janas d'une personne munie d'outils de jardinage qui, apparemment, traçait une piste pour VTT sur le sentier dit des Belles Pierres, au bénéfice d'une association de VTT d'Hyères ! Il a pris quelques photos des travaux que cette personne réalisait sur ce sentier. Que deviendront les promeneurs piétons lorsque les Vététistes dévaleront cette piste ? Quelle est la position des représentants de notre commune ?

*Réponse de Mme REVERDITO qui est particulièrement satisfaite de cette question tout en précisant que le domaine forestier est sous la responsabilité de TPM, mais ouvert à tous les promeneurs. Les pistes pour VTT sont en principe bien définies mais il est très difficile de lutter contre les contrevenants, qui ouvrent systématiquement de nouvelles pistes. Notre garde forestier reste très vigilant mais la forêt étant très vaste la tâche est particulièrement ardue. La police municipale est également sollicitée pour faire respecter l'ordre, des panneaux d'interdiction seront posés mais auront-ils un pouvoir suffisant ?*

*M. DUCHEIX, chef de la police municipale, découvre cette situation (individu traçant des pistes) il précise que ses équipes de policiers surveilleront dorénavant les contrevenants et verbaliseront si nécessaire.*

- Une question d'un adhérent : depuis la réalisation du giratoire Bastian/Renoir, les gros camions de livraison du Bricomarché stationnent sur la chaussée et même sur le terre-plein central. Les usagers en provenance de l'Est roulent très vite ce qui représente un gros risque pour les clients de ce commerce lorsqu'ils souhaitent quitter le parking. M. ILTIS, gérant de ce commerce, confirme cette situation, tout en indiquant les difficultés rencontrées par ses livreurs de même que la vitesse excessive des automobilistes en provenance de l'Est. Il demande que soit installé en amont de l'entrée de son établissement un ralentisseur type dos d'âne identique à celui qui est en place sur la voie opposée en amont du giratoire dans le sens Ouest-Est. Ce dispositif ralentirait les voitures et éviterait les accidents. Il a constaté trois accrochages devant la sortie de son magasin depuis la mise en service du nouveau giratoire.

*Réponse de Mme Nathalie BICAIS qui confirme être sensible à ce problème et précise que les services du département ainsi que ceux de la commune étudieront un aménagement de cette situation. Elle précise que depuis la réalisation de ce giratoire, le département a débloqué la circulation sur la RD 559 à hauteur des anciens établissements Baudisson en réalisant comme promis, le passage à deux fois deux voies sur toute la longueur de la route.*

Intervention de notre Président qui souhaite qu'un passage protégé soit réalisé en amont Est de ce giratoire afin de permettre la sécurisation des piétons souhaitant traverser cette voie.

*Madame Marie VIAZZI confirme que la commune, qui s'est investie dans ce projet de giratoire, participera à l'amélioration de la situation.*

- M. Robert CUSENIER demande que la commune tienne ses engagements. En effet lors de l'AG de l'an dernier, la commune avait envisagé de réaliser un tapis goudronné de part et d'autre de l'entrée du lotissement « Les Genêts » où, à chaque averse de pluie, cette surface est systématiquement inondée rendant impossible le passage des piétons.

*Monsieur TIRION informe qu'il donnera suite à cette requête.*

- Un de nos adhérents indique la dangerosité de la sortie du chemin de Lombard (Six-Fours) dans le prolongement du chemin de Brémond, sur la RD 559 et souhaite voir installer par le département un passage protégé en amont du giratoire. Il est déplorable de voir le comportement de certains conducteurs qui ne savent toujours pas utiliser un giratoire ignorant les priorités et encore moins l'usage des feux clignotants !

- Intervention d'un adhérent souhaitant une meilleure signalisation routière.

*Mme VIAZZI suggère que chacun contacte « Allo La Seyne » pour signaler ce genre de situation.*

- Question de M. CAVALLO. Souhaitant faire construire une salle de bain pour handicapé en appendice de sa maison, il se voit refuser le permis par les services de l'urbanisme.

*Mmes REVERDITO et JOURDA sont disposées à recevoir cette personne et à trouver une solution à ce délicat problème.*

- Un intervenant explique la dangerosité de la sortie du chemin de Mar Vivo aux Deux Chênes sur la route de Fabrègas en raison du manque de visibilité à droite.

*Réponse : C'est pris en compte et la mairie tachera d'y apporter une solution.*

- Question de M. MANDINE : Peut-on espérer voir un jour une déchetterie digne de ce nom ?

*Réponse de M. PACARIN : la compétence de la collecte des ordures ménagères sera transférée à TPM en 2017, y compris la gestion des déchetteries.*

- Intervention de M. TIRION indiquant que sous peu seront créées des zones apaisées ou de rencontre ainsi que des pistes ou bandes cyclables. Les représentants des CIL, des Conseils de Quartier, des Comité des Usagers ou associations de citoyens se réunissent et étudient ensemble toutes les améliorations à apporter aux problèmes de déplacement urbains. Le résultat de leurs analyses sera communiqué à M. le Maire qui sollicitera ensuite TPM en espérant être écouté et entendu.

- Intervention de notre Président s'adressant à tous nos élus : conscient des difficultés financières il souhaite cependant que tous les élus réfléchissent aux aménagements indispensables de certaines de nos voies de communication dont les gabarits interdisent la fluidité de la circulation, exemple La Seyne à Bastian, Fabre à Gavet et Donicarde.

## 6.2 - Série de 7 questions préparées à l'avance par le CIL :

1) Sécurisation avenue Renoir entre giratoires Docteur Sauvet et Pas du Loup : Etude de faisabilité de mise en sens unique de cette voie dans le sens Ouest/Est. Le sens retour se ferait par le chemin des Oliviers à partir d'un nouveau complexe giratoire qui serait aménagé sur l'avenue Allende englobant le secteur de la Maurelle – Intermarché – chemin des Oliviers.

*Réponse de Mme BICAIS qui confirme avoir déjà pris contact avec M. ASTORE : un gros problème se présente : le chemin des oliviers est communal et compte tenu des finances de la commune, il sera assez difficile de finaliser ce projet dans l'immédiat. Concernant le giratoire en sortie de l'Inter- marché, le projet existe mais aucun financement n'est prévu par le département ! (l'avenue Allende est départementale – R18) Il semble que la ville et le département ne soient pas tout à fait en accord sur ce projet qui a fait l'objet d'une grande réflexion de la part des membres du conseil de quartier Sud. La section de la voie départementale entre les deux giratoires n'a hélas pas été traitée lors de la réfection de l'avenue Renoir en 2004/2005-*

- Intervention d'un résidant à proximité du giratoire Sauvet qui rencontre d'énormes difficultés pour entrer ou sortir de son domicile et souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement. La mise en sens unique de cette section de voie ne fait pas hélas l'unanimité de tous les usagers !

Il est fortement recommandé à tous les résidents du quartier de se retrouver dans les réunions du Conseil de Quartier et d'étudier toutes les solutions possibles.

## 2) Corniche Merveilleuse :

Le département souhaite vendre une parcelle de terrain le long de cette route. Le CILLSOS, alerté par des riverains, souhaite avoir des informations officielles de cette vente. En effet, elle se traduirait par la demande de permis d'un constructeur pour y aménager une voie d'accès sur une propriété qui en possède déjà une. Notre inquiétude résulte d'un projet d'excavation d'une partie de la colline pour aménager une surface plane à bâtir et d'une rampe d'accès de 20 à 25% de pente. La colline fragilisée risquerait de voir la déstabilisation de gros rochers qui pourraient se détacher et venir rouler sur les maisons situées en contrebas de la Corniche Merveilleuse. Déjà, dans un passé récent, un gros bloc avait roulé sur la route et l'avait obstruée plusieurs jours durant. Les services communaux et départementaux seraient bien inspirés de s'entendre pour évaluer sérieusement la situation. De plus, il nous paraît opportun de faire évoluer le PLU dans cette zone pour limiter les constructions rendues possibles par la loi ALUR. Le site entourant le château de Fabrègas et ses alentours mérite un maximum de préservation.

*Mme BICAIS nous informe avoir rencontré le propriétaire il semble que le projet soit abandonné. Nous attendons la confirmation.*

## 3) Sécurisation du chemin du Verger :

Nous demandons qu'une étude sérieuse soit menée pour la mise en sécurité de cette voie. Le double sens de circulation des cyclistes empruntant cette voie pourrait être mis en place rapidement parallèlement à la réduction de la vitesse automobile à 20 km/h dans la partie la plus étroite. Enfin, voir la possibilité de contourner la placette des oiseaux pour les véhicules allant dans le sens de Janas au lieu de sortir directement au niveau du STOP actuel trop peu respecté.

*Réponse de Mme VIAZZI : Le Conseil de Quartier a déjà étudié ces possibilités, actuellement, le giratoire de Bastian étant réalisé, ces diverses améliorations devraient être réalisées assez rapidement*

## 4) Nouveaux compteurs Linky :

De très nombreuses personnes nous interrogent sur ces appareils qui vont être installés par EDF en remplacement des anciens compteurs. Que pensent nos élus de ces nouvelles dispositions et ont-ils l'intention d'en informer la population ?

*Mme REVERDITO confirme qu'un flou d'information entoure ce projet. La Fédération Nationale des Collectivités a demandé un rapport à EDF qui assure qu'il n'y a aucun danger pour les usagers. Actuellement un grand nombre d'information circule dans la presse sans toutefois préciser quelles seront les conséquences sur la santé des citoyens. Elle nous informe que ces compteurs commenceront à être installés sur notre commune en 2017. Elle nous indique qu'actuellement certaines communes ont refusé ces compteurs sans être inquiétés. Elle se donne le temps de la réflexion en attendant le résultat des études menées par des laboratoires indépendants et nous tiendra informés du résultat de ces études. Après coup, chacun prendra sa décision en connaissance de cause. Refuser ou accepter ce nouveau compteur.*

## 5) Moustiques et frelons asiatiques :

Concernant ces deux nouvelles populations d'insectes introduites sur notre territoire, que comptent faire les services de la ville et les pouvoirs publics pour enrayer leur propagation ? Si pour les seconds, il ne s'agit pour l'instant « que » de la survie des abeilles, les premiers, eux, sont vecteurs de maladies extrêmement graves pour l'espèce humaine !

Doit-on attendre une pandémie pour que des mesures draconiennes soient appliquées ?

*M. PACARIN indique que ses services vont saisir celui de l'Hygiène qui traitera tous les bassins et les zones d'eau de la commune. Il est évidemment recommandé à chacun de veiller à ce qui n'y ait pas de flaques stagnantes.*

Notre collègue A. ROZES nous indique qu'il existe un piège à moustiques particulièrement efficace mais assez onéreux, de ce fait il suggère aux représentants de la mairie de négocier une commande groupée pour l'achat de tels pièges qui pourraient être redistribués aux citoyens moyennant un tarif réduit.

Notre Président demande que chaque citoyen indique à « Allô La Seyne » la présence de mares sauvages pouvant devenir des nurseries à moustiques.

#### 6) Dépôt de plaintes au commissariat de police nationale :

Il nous a été rapporté qu'à plusieurs reprises le commissariat de La Seyne avait refusé de prendre des dépôts de plaintes, le personnel de l'accueil incitant les plaignants à faire plutôt des mains courantes, voire de ne rien faire... Ce procédé n'est pas compatible avec les attentes de nos concitoyens en matière de sécurité et ne permet pas, le cas échéant, d'agir en justice ou de faire une déclaration aux assurances qui réclament un double de la plainte pour donner une suite. Ces faits se sont produits notamment, à notre connaissance, pour deux ou trois menaces sérieuses et un incendie de véhicule. Lors de nos diverses réunions, il n'est pas rare d'entendre ce genre de mésaventures. Que pensent les services de la mairie de cette situation ? Et que peuvent-ils faire dans ce domaine ?

*Réponse de M. DUCHEIX : La police municipale travaille en étroite collaboration avec le commissariat. Effectivement les petits délits ne nécessitent pas un dépôt de plainte, une attestation sur l'honneur étant suffisante dans la majeure partie des cas pour différents organismes, mais que la décision dépend en fait de l'appréciation de la personne qui reçoit le plaignant. Par ailleurs, M. DUCHEIX conseille de le contacter personnellement en cas de refus du commissariat.*

#### 7) Sécurisation du chemin de Brémond :

Le chemin de Brémond, devenu au fil des ans une voie de délestage à forte circulation, ne répond pas, en terme de sécurité, aux besoins actuels des résidents comme des utilisateurs. La vitesse y est trop élevée, les trottoirs sont inexistantes, les passages « protégés » ne le sont pas, les haies peu entretenues par leurs propriétaires... Nous demandons de ce fait qu'un calendrier de travaux à effectuer soit mis en place le plus rapidement possible et les mises en demeure réalisées avant que l'irréparable ne se produise.

Le Président fait un rapprochement entre la situation sur le chemin de Brémond et la sécurité du chemin des Guerins pour lequel la presse en a fait sa une sous l'insistance des résidents qui réclament une meilleure sécurisation de cette voie. Il n'y a hélas aucune comparaison possible entre les quelques voitures empruntant le chemin des Guerins et le flot sans discontinu du flux de voitures sur le chemin de Brémond qui reçoit tout de même 300 à 400 voitures/heure à certains moments de la journée.

Voici deux ans le chemin des Guerins a été mis en sécurité suite à une visite de M le Maire. Trois ralentisseurs type « dos d'âne » sont positionnés sur un espace de 150 mètres. Aucun ralentisseur sur le chemin de Brémond. Cherchez l'erreur !

Nous demandons une réelle mise en sécurité aussi bien pour les transitaires (toujours pressés) que pour les riverains. De même, des contrôles plus fréquents de la part de notre police municipale afin de réfréner les ardeurs de certains usagers. Il devient urgent de sécuriser efficacement les déplacements des piétons en imposant aux propriétaires riverains un sérieux élagage de leurs végétaux.

*M. le représentant de la police municipale répond à notre Président : Une brigade de l'environnement sera sous peu opérationnelle et aura pour charge de veiller à ce que tous ces problèmes récurrents disparaissent. Des PV pourront être dressés à l'encontre des contrevenants, exemple : ne plus laisser les bacs à ordures sur la voie publique pendant la journée et à longueur de semaine.*

#### 8) La parole est donnée à nouveau au public :

- Un de nos adhérents souhaite qu'enfin soit définitivement retenu le nom de Corniche Merveilleuse et que disparaisse le nom de Corniche Varoise qui est déjà attribué à d'autres voies du département. Actuellement une certaine confusion règne dans les adresses.

*Mme REVERDITO s'engage à faire adopter définitivement ce baptême de voie.*

- Proposition du président : Y a-t-il des personnes qui peuvent réfléchir pour rebaptiser le carrefour des quatre chemins du Mai ? Le nom d'un personnage local qui a marqué son temps pourrait être retenu !

Le Président reprend la parole annonçant que le samedi 23 avril, nous organisons notre premier videgreniers de l'année sur la placette des Oiseaux à Janas au profit de l'association « France Alzheimer Var », et qu'il est possible de s'inscrire dès à présent auprès de notre collègue Mme Anne Marie MURAT.

Il propose ensuite de clore notre Assemblée Générale qui une fois de plus aura été très constructive et rappelle que, comme l'an passé, la journée se terminera par un dîner dansant auxquels participeront ceux qui se sont préalablement inscrits. Il invite enfin tous nos invités à partager le verre de l'amitié.

**Un grand merci à toutes et à tous pour ce moment d'échange et de cordialité.**

Le Secrétaire de séance :  
**Francis POURCHIER**  
Le Président du CILLSOS :  
**Jean-Claude BARDELLI**

**Copies à:**

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. le Maire**
- **M. le Conseiller Départemental du Canton la Seyne Nord et son adjointe**
- **Mme la Conseillère Départementale du Canton la Seyne Sud et son adjoint**
- **M. le Commissaire DUSSAIX, Police Nationale**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **M. le Directeur de la Police municipale**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise**
- **COLLECTIF des CIL**
- **Lotissements adhérents (21 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (16)**
- **Info/diffus 1- 2- 3- 4**
- **Archives CILLSOS 2016**



**C.I.L LA SEYNE OUEST ET SUD**  
**B.P 60222, 83511 LA SEYNE SUR MER CEDEX**

La Seyne sur Mer le 13 février 2016

**ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2016**

**RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES**

*Référence : N° 20160213/17-CILLSOS/MTMB*

**Exercice du 01.01.2015 au 31.12.2015**

Les contrôleurs aux comptes soussignés ont procédé au contrôle annuel des comptes de l'exercice 2015 en effectuant toutes les diligences nécessaires à cette opération.

Notons tout d'abord que le nombre d'Adhérents individuels se maintien au niveau honorable de 412 et le nombre des Adhérents collectifs, c'est à dire les lotissements et les copropriétés, s'élève à 23.

Nous pouvons donc dire que notre CIL continue de bénéficier d'un bon renom auprès d'une population importante de notre cité.

L'examen des documents comptables suivants à savoir :

- Le livre journal
- Les pièces de recettes et de dépenses
- Les relevés bancaires.

Nous permet de vous présenter le bilan financier suivant :

**EN CE QUI CONCERNE LES RECETTES**

Compte tenu du report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2015 soit 533,85 €, de la réintégration de la réserve livret A et de la provision de l'année 2014 pour renouvellement de matériel informatique soit 6.000,00 €, les recettes s'élèvent à 13.922,15 €. Elles comprennent les cotisations reçues en 2015 pour 2.616,00 €. Nous y trouvons aussi trois recettes de 530,00 €, 537,30 € et 240,00 €, € soit au total 1.307,30 € provenant de trois opérations « vide greniers » organisées par notre CIL au profit respectif des associations caritatives « France Alzheimer Var », « France ADOT 83 » et « TELETHON ». Ces opérations ont obtenu un vif succès avec une moyenne de quarante exposants et ont permis ainsi d'étendre l'audience de notre CIL dans nos quartiers. Ces sommes, après déduction des frais d'organisation, ont été reversées aux associations respectives, remarque faite que la somme revenant à « France ADOT 83 » soit 520,00 € a été versée le 18.01.2016. Il est à noter que les recettes recueillies pour le « TELETHON », dont les opérations vide-greniers ont été annulées par deux fois suite aux intempéries, sont dues grâce à la générosité de 24 exposants qui n'ont pas voulu récupérer le chèque de réservation pour leur emplacement, soit : 10,00 € X 24 = 240,00 €.

Il convient de noter également qu'à l'issue de l'Assemblée Générale du 27 mars 2015, notre CIL a organisé en soirée dans les locaux de l'Hacienda à Janas un repas amical réunissant les Adhérents qui en avaient exprimé le désir afin de mieux nous connaître et d'établir entre nous des liens plus étroits d'échanges et de cordialité. Cette soirée qui a réuni 72 convives a eu un tel succès qu'elle a été répétée le 16 octobre 2015. Bien entendu les fonds recueillis par notre CIL ont été reversés à l'établissement.

Enfin on signalera que la ville de la SEYNE SUR MER a accordé à notre CIL une subvention de 295,00 €.

Nous remercions ici très vivement la municipalité pour cette aide particulièrement appréciée.

EN CE QUI CONCERNE LES DEPENSES

Elles s'élèvent à 13.426,65 € et sont détaillées comme suit :

- Cotisations à la Fédération du Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et environs (MART), à la Confédération Environnement Méditerranée et au Collectif pour la Sauvegarde du Littoral (CSL).....	80,00 €
- Prime d'assurance à la F.O.L.....	75,00 €
- Frais de téléphone du Président et du Vice Président.....	140,00 €
- Frais postaux et boîte postale.....	107,28 €
- Achats de composants informatiques.....	567,64 €
- Fourniture de bureau et papeterie.....	687,08 €
- Frais d'impression, photocopies, reproductions.....	387,51 €
- Reversement des fonds recueillis des deux repas collectifs de mars et octobre 2015.....	3.338,00 €
- Don aux opérations « France Alzheimer Var » et « TELETHON ».....	770,00 €
- Frais de déplacements et frais divers.....	1.084,14 €
- Provision en 2015 pour renouvellement de matériel de bureau.....	3.500,00 €
- Réserve livret A.....	2.700,00 €
	Total des dépenses = 13.436,65 €

Total des recettes = 13.922,15 €

CE QUI DONNE UN SOLDE POSITIF DE 485,50 €

EN CONCLUSION :

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence nous demandons à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier.

Par avance, merci.

Fait à La Seyne sur Mer le 13 février 2016

Les Contrôleurs aux comptes :

Mesdames **Madeleine TOURRIER** et **Monique BERRETTA**